



Service :
Direction de l'Éducation

Association des Parents d'élèves
Indépendants d'Hastignan API
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Affaire suivie par :
Séverine Limosin
education@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 40 51
Fax : 05 56 57 40 96

Saint-Médard-en-Jalles, le 5 octobre 2018

Objet : Circulation site
collège / Élémentaire
Hastignan

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 26 septembre 2018 par lequel vous faites part à la Collectivité de difficultés de circulation aux abords du collège et de l'école élémentaire d'Hastignan.

Nos services ont été amenés à intervenir sur ce site depuis la rentrée scolaire et ont apporté des solutions afin de réguler le trafic de circulation et d'améliorer la situation.

Je souhaite tout d'abord rappeler que les horaires scolaires ont été décidés en concertation avec les associations de parents d'élèves, les directeurs d'écoles et la Direction de l'Éducation. Il en est ressorti que les horaires scolaires du matin étaient la priorité pour réguler les entrées entre le collège et l'élémentaire d'Hastignan.

En effet, outre le décalage de 15 minutes entre la maternelle et l'élémentaire d'Hastignan pour faciliter le dépôt et la récupération des enfants par les parents, les horaires retenus permettent un décalage de 15 minutes entre l'élémentaire et le collège à la fois le matin et le soir.

Concernant les accès aux sorties d'école et du collège, les interventions réalisées ont porté sur plusieurs points :

- la présence régulière de la Police Municipale pour fluidifier la circulation et les stationnements gênants,
- des déplacements fréquents de la Direction de l'Éducation sur place avec la société de transport afin de trouver les meilleures solutions pour fluidifier la circulation et les stationnements des bus scolaires,
- le circuit Ligne 2 Cérillan-Hastignan a été modifié afin d'éviter le croisement des bus dans les 2 sens. Tous les bus scolaires circulent à ce

X



jour dans le même sens de circulation,

- 4 bus sont amenés à stationner devant le collège pour alléger le stationnement de ces derniers devant l'élémentaire,
- les différents bus scolaires côté élémentaire arrivent sur site en 2 temps : d'abord le bus élémentaire et ensuite les 2 bus du collège,
- la police municipale a contraint les usagers à stationner sur les différents parkings aux alentours (parking Léo Lagrange et parking devant la salle Georges Brassens).

Toutes ces mesures ont permis d'améliorer réellement la circulation ces derniers jours. La police Municipale sera amenée à s'y rendre régulièrement.

Les problématiques rencontrées sont également liées aux incivilités de la part des familles. Il est important que vous soyez un relais d'informations auprès des parents d'élèves.

D'autres solutions seront également mises à l'étude, dont vous serez informés dans les mois à venir.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et vous assurant de l'importance accordée à cette question,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Corinne Le Moller

Adjointe au maire déléguée aux Écoles, à la vie scolaire et périscolaire

Copie : Mme la Directrice de l'école élémentaire Hastignan, Mme la Principale du Collège Hastignan, Association FCPE élémentaire Hastignan

x